

**Partie réservée à l'administration du club**

Date et mode de règlement	Montant du règlement	Licence	
Acompte obligatoire / 200 euros			
	1er versement	Carte et photo d'identité	
	2ème versement		
	3ème versement		
	Règlement global		



**Fiche d'inscription Ecole de Tennis  
Saison 2021 - 2022**

*Merci de retourner le dossier complet (fiche remplie + acompte de 200 € encaissé en juillet + règlement complet + photo d'identité)*

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Portable (J) : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Niveau de balle ou Classement : \_\_\_\_\_ Certificat médical obligatoire:

Préférences horaires :  
- mercredi (9h-20h),  
- samedi (12h - 19h),  
- autre jour de semaine  
(17h - 20h)

**Cotisation**

Formule choisie	Montant	Réduction	Total cotisation à payer
1h en groupe à 8	320 €		
1h en groupe à 8 (2 enseignants)	480 €		
1h en groupe à 6	460 €		
1h en groupe à 4	600 €		
1h30 en groupe à 6	600 €		
1h30 en groupe à 4	750 €		
2ème créneau			
CARTE JEUNE	80 €		
CARTE PARENTS	180 €		

**Modes de règlement**

- \* **Pour réserver votre place : acompte obligatoire de 200€ (encaissé en juillet) + règlement complet.**
  - \* En espèces : règlement du montant total le jour de l'inscription
  - \* Par carte bleue : règlement du montant total le jour de l'inscription
  - \* Paiement en ligne : règlement du montant total via TenUp
  - \* L'accès au courts et aux cours ne sera autorisé qu'à la réception du règlement complet de la cotisation
  - \* Par chèque : règlement du montant total en une fois ou en 3 fois (chèques encaissés en différé le 12/10/2021 - 12/11/2021 - 12/12/2021)
- Règlement à établir à l'ordre du Tennis Club Parisien de Joinville en indiquant bien les dates d'encaissement au recto ou au verso.
- \* En espèces : règlement du montant total le jour de l'inscription.
  - \* **L'accès aux courts et au cours ne sera autorisé qu'à la réception du règlement complet de la cotisation.**

**Règlement de l'école de tennis**

Avant de déposer leurs enfants au Club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Cette disposition est valable même si l'entraînement se déroule hors de l'enceinte du Club. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ou des accompagnants, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de leur moniteur. L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (compétition, entraînement...) ainsi que l'utilisation de photos de l'enfant prises durant les manifestations (fêtes, tests, groupe compétition...) pour le site internet. La cotisation annuelle se règle en totalité avec un acompte de 200€ non-remboursable à verser pour bloquer sa place (voir paragraphe ci-dessus). Aucun remboursement ne sera possible en cours de saison si nous ne trouvons pas de remplaçant. En cas d'intempéries, seule une séance est rattrapée (lors de la semaine qui suit la dernière séance).

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_